

## MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom  
**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2023**

Le 03 octobre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absente excusée : Mme Florence PAYS

Pouvoirs : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

*Autres personnes présentes : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.*

### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

### I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du 29 août 2023 a été adopté à l'unanimité.

### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

| Titre décision    | Date       | Objet   |
|-------------------|------------|---|
| Subvention        | 30/08/2023 | Demande de subvention au titre de la DALD déposée auprès du Conseil Départemental pour le tour de France 2023.  |
| Circulation       | 01/09/2023 | Arrêté n° 78/2023 portant règlementation de la circulation sur la Route des Baraques, samedi 02 et dimanche 03 septembre 2023.  |
| Devis             | 01/09/2023 | Signature d'un devis de DETERCENTRE pour des produits d'entretien pour un montant de 325,03 € TTC.  |
| Travaux           | 04/09/2023 | Arrêté n° 79/2023 portant restriction de la circulation rue des Pertoux en raison de travaux d'alimentation électrique à compter du 11 septembre et pour une durée d'un mois. |
| Association       | 05/09/2023 | Arrêté n° 80/2023 portant autorisation d'un débit de boisson à l'Association Pétanque Limonoise à l'occasion d'un tournoi de Pétanque le 09 septembre 2023.                   |
| Fourrière animale | 08/09/2023 | Demande d'intervention pour la capture d'un chien errant trouvé sur la Commune le 07 septembre 2023.  |
| Stagiaire         | 08/09/2023 | Signature d'une convention de stage à l'école du 08 janvier au 8 mars 2024 sans le cadre d'un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.                                     |
| Garderie          | 11/09/2023 | Arrêté n° 81/2023 portant fin de fonction du régisseur titulaire et du régisseur suppléant de recettes pour la régie de la garderie périscolaire au 31 août 2023.             |

|                      |            |   |
|----------------------|------------|---|
| Travaux              | 12/09/2023 | Arrêté n° 82/2023 portant permission de voirie à la SEMERAP pour un branchement au réseau d'eau potable Place de l'Eglise à compter du 18 septembre et pour une durée de 15 jours.                                  |
| Circulation          | 12/09/2023 | Arrêté n° 83/2023 portant restriction de la circulation Place de l'Eglise pour un branchement au réseau d'eau potable Place de l'Eglise à compter du 18 septembre et pour une durée de 15 jours.                    |
| Stationnement        | 12/09/2023 | Autorisation de stationnement d'un bus scolaire à Madame Hélène GUILLAUMONT, sur le parking au Port de Ris.   |
| Ecole                | 18/09/2023 | Autorisation d'utilisation de la cour de l'école pour l'opération « Cross-bouchons » organisée par l'école le vendredi 06 octobre 2023.   |
| Travaux              | 22/09/2023 | Arrêté n° 84/2023 portant restriction de la circulation rue des Pertoux en raison de travaux effectués par l'Entreprise PARRA pour l'alimentation électrique à compter du 11 septembre et pour une durée d'un mois. |
| Association          | 22/09/2023 | Autorisation à l'association AERO DYNAMIC pour l'utilisation de la salle des fêtes de Limons lundi 25 septembre 2023, la salle de Puy-Guillaume étant indisponible.   |
| Travaux              | 25/09/2023 | Signature d'un devis de 3 000 € HT du bureau d'études structure concernant la maison des associations pour les lots GC et charpente Bois.   |
| Fleurissement        | 26/09/2023 | Signature d'un devis de 266,22 € TTC de DUC Fleurs pour le fleurissement à l'Automne.   |
| Aménagement Jonchère | 26/09/2023 | Signature d'un devis de 2 163,05 € TTC de DUC Fleurs pour l'aménagement des parterres Rue de la Jonchère.   |
| DPE Logement locatif | 27/09/2023 | Signature d'un devis de 180 € TTC de GR AUDIT pour un DPE pour le logement 1bis Rue des Rameaux.  |
| Devis                | 29/09/2023 | Signature d'un devis de 97,91 € TTC de DETERCENTRE pour l'achat de lamelles pour l'autolaveuse.   |
| Association          | 02/10/2023 | Arrêté n° 85/2023 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au Comité de Jumelage Limons-Roupeldange à l'occasion d'un concours de belote le 08 octobre 2023.                              |
| Association          | 02/10/2023 | Arrêté n° 86/2023 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'association La Parenthèse à l'occasion d'un repas dansant le 21 octobre 2023.  |

## Arrivée de Madame Astrid ZANUTTO à 20h07.

### II-1°) Renouvellement de l'adhésion à Panneau Pocket

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à Panneau Pocket.

Il donne lecture des différentes propositions :

- - abonnement d'un an pour 180 € TTC
- - abonnement de 2 ans + 3 mois supplémentaires offerts pour 360 € TTC
- - abonnement de 3 ans + 6 mois supplémentaires offerts pour 540 € TTC

M. Loïc MORTHON indique que l'application est utilisée par 362 personnes.

M. le Maire fait part des bonnes remontées de la part des habitants.

Mme Laurence SOULERAS demande s'il est possible de payer en 2024 si on renouvelle pour 3 années.

M. le Maire indique que l'abonnement actuel se termine début novembre 2023 et que la facture de renouvellement arrivera rapidement.

Mme Laurence SOULERAS propose de renouveler pour 1 an afin de ne pas se bloquer dans ce système.

M. Loïc MORTHON demande de se renseigner pour savoir si une formation peut être faite pour expliquer les fonctionnalités plus complexes à utiliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement à l'application Panneau Pocket pour une durée d'un an au tarif de 180 € TTC.

## II-2°) Débat sur la mise en place d'un service de bus pour les personnes âgées de la Commune

Monsieur le Maire propose de mettre en place un service de transport pour les personnes de la Commune afin de se rendre au marché de Puy-Guillaume les mercredis matin. L'idée lui est venue après la visite d'une habitante qui n'a pas le permis et dont le mari n'est plus en capacité pour le moment de conduire.

Il explique que la Commune de Maringues utilise les anciens mini-bus de la Communauté de Communes pour leurs navettes. Une convention pourrait être mise en place entre la Commune de Maringues et celle de Limons pour une utilisation les mercredis afin de se rendre au marché de Puy-Guillaume.

Le tarif proposé serait de 0.30 € le km parcourus (environ 500 € par an)

Les agents municipaux conduiraient le bus.

M. Loïc MORTHON demande si les agents accompagneront les personnes dans le marché et s'ils attendront sur place ?

M. le Maire lui répond qu'ils feront les aller/retour sans attente sur place et qu'en cas de personne ayant des difficultés pour se déplacer la décision se prendra au moment venu.

Mme Laurence SOULERAS demande si le carburant est à la charge de la Commune de Limons ?

M. le Maire lui répond qu'il est compris dans les 0.30 €/km.

M. le Maire explique que c'est la Région qui a la compétence transport et qu'il doit prendre contact avec eux mais que les délais de réponse sont longs.

Mme Muriel DELAGE et Laurence SOULERAS soulignent que si l'accord de la Région est nécessaire il faut l'attendre afin d'être en règle en cas de problème.

M. le Maire explique que la Commune de Maringues a donné son accord et qu'il va voir ce que la Région propose.

Il précise que le mini-bus comporte 8 places.

Il veut proposer au CCAS de prendre en charge ce service. Le bénéfice du Tour de France permettrait de faire un essai sur une année.

Le service serait gratuit.

M. Anthony FAVIER fait remarque que c'est un service utile à la population.

Mme Stéphanie BURIAS demande comment cela se passera s'il y a plus de 8 personnes qui s'inscrivent ?

M. le Maire lui répond que 2 voyages seront possibles.

M. Anthony FAVIER fait remarquer qu'au Port de Ris par exemple il y a beaucoup de personnes âgées.

M. le Maire fait également remarquer qu'il y a un certain nombre de femmes veuves qui n'ont pas le permis et qui pourraient être intéressées.

Mme Astrid ZANUTTO demande si ce service sera uniquement réservé à une certaine catégorie de personnes ?

M. le Maire indique que les personnes qui n'ont pas de moyen pour se déplacer seront prioritaires. Il précise que ce sera un service social pour toutes les personnes qui en ont besoin, pas uniquement les personnes âgées.

Mme Astrid ZANUTTO demande si le bus qui faisait la navette pour desservir les centres aérés il y a plusieurs années ne peut pas reprendre du service. M. le Maire lui répond que ce service n'existe plus.

Mme Muriel DELAGE s'étonne qu'aucun bus ne desserve les lycées de Vichy ? La réponse lui est donnée qu'ils ne font pas parti des lycées de secteur.

M. le Maire explique que des demandes ont été faites début juin pour créer des arrêts pour le bus du collège et du RPI aux Moussouves et que les réponses n'ont toujours pas été faites malgré plusieurs relances à la Région.

Mme Laurence SOULERAS demande pourquoi ces bus ne s'arrêtent pas aux Baraques ? M. le Maire lui explique que la demande a été faite mais que la Région a refusé sous prétexte que ce n'était pas possible que le bus passe aux Baraques.

Concernant la proposition de mettre en place un mini-bus les mercredis, Mme Laurence SOULERAS propose de faire un essai sur une année.

M. le Maire propose que ce service soit financé par le CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place ce service.

Le projet sera présenté aux membres du CCAS.

## II-3°) Proposition de convention avec un désinsectiseur

Monsieur le Maire explique que certaines Commune voisines participent financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques. Il propose de réfléchir à une participation de la Commune de Limons.

Mme Laurence SOULERAS demande le coût d'une destruction ?

M. le Maire lui indique que pour un nid facilement accessible la destruction est facturée 96 € TTC.

M. Anthony FAVIER indique qu'il faudra être bien sûr qu'il s'agit de frelons asiatiques et non européens avant la prise en charge.

Mme Stéphanie BURIAS explique qu'il s'agit d'une espèce nuisible. M. Anthony FAVIER la rejoint sur ce point. Il précise qu'ils sont mauvais pour l'écosystème.

Mme Laurence SOULERAS indique qu'il faut faire attention aux risques de dérive. Elle demande s'il est possible de prendre en charge 50% du coût.

M. Anthony FAVIER propose de mettre des conditions car il peut y avoir beaucoup de demande. Mme Laurence SOULERAS est du même avis.

Mme Laurence SOULERAS propose de demander à plusieurs sociétés leurs tarifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre en charge 50% des frais de destruction des nids de frelons asiatiques uniquement.

### III-1°) Redevance Assainissement 2024

Monsieur le Maire explique qu'il faut fixer le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2024.

Il donne lecture des tarifs des années précédentes. Pour 2023 il était à 1.70 € le m<sup>3</sup>.

Il indique qu'à partir de 2026 lorsque la compétence assainissement n'appartiendra plus à la Commune, elle ne percevra plus la taxe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, fixent la redevance à 1.75 € le m<sup>3</sup>.

### III-2°) Durée d'amortissement des subventions – Budget Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS.

Elle explique que la trésorerie nous demande d'amortir la participation qui a été versée par la Commune à Auvergne Habitat pour aider au financement de la construction des logements locatifs de la Rue de la Jonchère.

Le montant initial de cette participation était de 12 000 € soit 3 000 par logement. Mais il a été réduit 9 000€.

6 000€ ont été versés et il convient donc de les amortir.

La trésorerie propose de le faire sur 15 ans, soit 400€ par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'amortir cette participation de 6 000 € sur 15 ans.

### III-3°) Décision Modificative n°2 Budget Commune

Madame Laurence SOULERAS explique qu'afin de passer les écritures budgétaires pour amortir la participation désignée dans le point précédent, il convient d'ouvrir des crédits aux comptes 280422/040 et 6811/042.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative du Budget Commune 2023.

### IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

#### Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS explique qu'un état des comptes a été fait à ce jour. Les résultats sont bons. Pas de dépassement significatif.

Concernant l'article 6232 « fêtes et cérémonies », le budget est presque totalement utilisé, ce qui s'explique par le fait que l'achat des cadeaux pour les nouveaux habitants n'avait pas été prévu lors du vote du budget.

Concernant les cadeaux pour les mariés, ils seront revus à la baisse.

Pour le pot offert aux agents en fin d'année, il sera également organisé différemment et du « fait maison » sera réalisé.

Concernant le budget alimentation, à ce jour 57 % ont été utilisés.

Il faudra bien surveiller la réception des factures du boucher et de l'épicier qui tardent parfois à arriver.

#### Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO informe que l'agent en charge du ménage et de l'aide à la garderie a trouvé un poste dans une commune voisine. Après en avoir discuté, l'agent peut garder son poste à Limons en modifiant ses horaires de travail.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée.

#### Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER fait le point sur plusieurs sujets :

- L'achat d'une ponceuse d'angle va être nécessaire. Un devis a été fait à GEDIMAT pour un montant de 224 € TTC.

Monsieur le Maire explique que pendant les vacances scolaires, un des agents techniques va s'occuper de la réfection des boiseries de l'école, (ponçage et lasure). Celles du bas pour le moment.

- Fontaine : Elle ne coule plus.

Monsieur le Maire explique que la source qui l'alimente est trop basse.

Il rappelle qu'un devis pour la réfection de la fuite a été reçu de l'entreprise SARL JOUVET pour un montant de 2 170€.

M. Anthony FAVIER demande si le devis comporte uniquement la réfection de la pierre ? Il propose de voir pour l'installation d'un système de recyclage de l'eau avec une pompe. Il explique que c'est dommage de la refaire à neuf si elle n'est pas en fonctionnement quand il n'y a pas assez d'eau.

M. le Maire en parlera avec l'artisan.

M. Anthony FAVIER demande ce qui est prévu dans le devis ? M. le Maire lui répond qu'il y a la réfection complète de la fontaine, pierre, joint d'étanchéité...

Mme Laurence SOULERAS demande la date prévue pour les travaux ? M. le Maire lui répond que la réfection sera réalisée en 2024.

- Toilettes publiques place de la mairie : M. Bernard GOLFIER demande si elles sont fermées à cause d'une fuite. M. le Maire lui répond qu'elles sont fermées car l'alimentation en eau a été coupée à la caserne pour les travaux de la maison des associations. Il précise qu'avant cela, une des portes avait été fermée à cause de l'état de saleté trop souvent constaté.  
Monsieur Florian DE OLIVEIRA rappelle que le WC homme extérieur au stade fuit. Le plombier sera prévenu.
- La lasure pour les boiseries de l'école sera achetée chez Sikkens Solutions (ex Forestier) à THIERS.
- Le devis demandé au garage DEBUS est toujours en attente pour la réparation du camion IVECO.

M. Loïc MORTHON explique qu'il a fait plusieurs relances et qu'il manque le tarif d'une pièce pour finir le devis.

M. Loïc MORTHON explique que des manges-debout avaient été empruntés à Pascale DEBUS pour plusieurs manifestations. Monsieur Pascal PRADEL a récupéré et a donné des fûts vides à la Commune. Il reste à faire une tablette sur le dessus. L'agent technique a proposé de les faire en OSB traité anti-humidité.

M. Bernard GOLFIER propose d'utiliser du parquet très large 1<sup>er</sup> prix vendu à Brico Dépôt.

M. Loïc MORTHON précise qu'il devront être prêt pour le marché de Noël.

M. Bernard GOLFIER rappelle qu'il faut les peindre avant de mettre la tablette.

- Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un problème à la pompe de relevage de la rue des Rameaux, l'entreprise PARRA est intervenue. Elle se bloque à cause de la présence de cailloux.  
Monsieur Florian PARRA explique que les regards ont été ouverts pour vérifier que les buses ne soient pas cassées suite aux travaux effectués à proximité. Un passage de caméra a été fait. Aucune casse de signalé mais la présence de gravier. En cas d'orage les 2 buses de chaque côté déversent dans la station ce qui explique qu'elle se bloque. Soit un bâtiment, soit un avaloir a été mal branché et se déverse dans le réseau d'eaux usées.  
La Société SOCAMA sera contactée.

#### Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON explique qu'un deuxième RDV a eu lieu avec la propriétaire du bar suivi d'une visite du bâtiment. A la suite un RDV avec un constructeur a été proposé afin d'obtenir un projet chiffré dans son intégralité.

Monsieur le Maire explique que cela permettra d'obtenir des plans et un projet complet. La propriétaire se lancera avec un professionnel pour cadrer et suivre le chantier, les différents artisans et pour conseiller. Le projet pourrait se faire en 2 étapes.

Concernant le camion TATIE BURGER à partir de janvier 2024 il viendra les vendredis soir au lieu des mercredis. Pour le camion « le Mexicain », pas de nouvelle.

Une réunion a eu lieu pour la validation des stands du marché de Noël avec cette année la venue d'alpaga et un stand de maquillage et aussi pour préparer le calendrier des festivités 2024.

#### Commission Fêtes Sport et Associations :

La fête du Saumon 2023 a été un gros succès avec 420 repas servis. L'Assemblée Générale aura lieu courant novembre.

#### Commission Informations, communications, développement et cérémonies :

La commission ne s'est pas réunie.

#### Commissions CCPL :

- Monsieur le Maire a assisté à la restitution du diagnostic social du territoire jeudi dernier. Il en ressort entre autres que le centre de loisirs de Maringues sera ouvert en août à partir de l'an prochain.

- Monsieur Loïc MORTHON a assisté à une réunion de la commission numérique :

Une présentation de Limagne Numérique a été faite. La prestation « internet et téléphonie » a reçu beaucoup de demande des collectivités contrairement à la prestation « logiciel ».

Concernant la prestation « maintenance informatique » elle est jugée trop onéreuse. Au départ il était prévu une participation de 2 € par habitant qui a été abaissée à 1€ par habitant. Finalement le choix est fait d'un montant de 150 € par an pour un poste informatique, auquel se rajoutera 50 € par poste supplémentaire.

Le déploiement du Wifi Max est insuffisant, il reste 3 antennes à installer.

Un bilan de l'utilisation des maisons France Services est fait. Leur utilisation a doublé en un an. 111 usagers de Limons l'utilise. Les services des Impôts et de la CAF font partis du top 10 des plus demandés.

Les horaires d'ouverture ont été modifiés. Des journées portes ouvertes seront organisées les 10 et 12 octobre.

Concernant le FAB Lab, une étude est en cours pour le transférer dans l'ancienne école de Maringues.

- Monsieur Sébastien MONTALBAN a assisté à la 1<sup>ère</sup> réunion de travail des référents agricoles élus à Effiat Les sujets abordés étaient l'animation foncière et la restructuration des exploitations entre autres. La prochaine réunion aura lieu à Limons.  
M. le Maire en profite pour rappeler qu'il avait été décidé d'organiser des visites chez les agriculteurs de la Commune. Il va proposer plusieurs dates.

#### IV -2°) Communications du Maire :

Aménagement du stade : Un devis de 14 007 € a été établi par l'entreprise MILLEVILLE pour la clôture du stade avec portail. La Fédération Française de Football au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) peut financer ce genre de projet à hauteur maximum de 80%. Une demande sera faite ultérieurement.

Courrier réponse du Département à un Administré : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du Président du Conseil Départemental à un courrier qui lui a été adressé par un habitant de Limons concernant l'aménagement de la RD 43. Dans ce courrier il est précisé que l'aménagement a été fait en concertation entre la Commune et le Département et qu'une prolongation du trottoir n'est pas nécessaire.

Distributeur de pizzas : Le demandeur sera recontacté pour plus de renseignement sur les modalités d'installation, ce projet étant un service proposé à la population.

Visite de Mme la Sous-Préfète de Riom : Elle viendra visiter la commune de Limons le vendredi 08 décembre 2023 à 14h30. Un programme de visite sera établi.

Ateliers du Parc Livradois Forez : La Commune de Limons devrait intégrer le Parc en 2026. Des ateliers sur le projet de Charte 2026-2041 sont organisés en novembre. Monsieur le Maire sera absent il sera au congrès des Maire à Paris, il demande à Madame Stéphanie BURIAS si elle peut s'y rendre.

Congrès des Maires : Il aura lieu les 21/22 et 23 novembre 2023 à Paris. Monsieur le Maire et Madame Laurence SOULERAS se sont inscrits. Monsieur le Maire demande si d'autres personnes veulent les accompagner. Le coût est pris en charge en partie par les participants ainsi que par la Commune.

Bulletin Municipal : Il est en cours d'élaboration et sera distribué courant décembre.

Achats matériels : Lors du congrès des Maires des devis seront demandés pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes. De nouveaux barnums pliants seront aussi achetés ainsi qu'un écran pour la salle des fêtes.

M. Loïc MORTON précise qu'il faudra des tables et des bancs supplémentaires.

M. le Maire lui indique que l'employé municipal se charge de réaliser les tables.

Mme Muriel DELAGE fait part d'une demande des habitants de Port de Ris: la grange dans laquelle ils rangeaient leur matériel (tables, bancs, barnums ...) va être vendue. Ils demandent aux élus la possibilité de tout stocker dans la grange de la Rue de la Jonchère.

M. le Maire est plutôt favorable et demande si en contrepartie ce matériel pourra être prêté à la Commune lors de la fête du Saumon notamment ?

Mme Muriel DELAGE posera la question.

Mutuelle communale : La réunion de présentation s'est très bien passée et plusieurs rendez-vous ont été fixés.

PLUi : du retard sur l'élaboration a encore été pris. Les cartes définitives seront validées en juin 2025 d'après les nouveaux délais.

ALGECO au stade : Une demande de CUB a été déposée afin d'obtenir une autorisation.

#### IV -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE explique que la dernière coupure d'électricité a été très longue. Elle demande si la Commune a un interlocuteur privilégié qui pourrait donner des précisions sur les coupures très fréquentes que le Port de Ris subit. Le problème vient en partie du réseau des Communes de Mons et de Saint-Priest Bramefant. Et les délais d'intervention sont très long car l'équipe qui intervient vient de Romagnat.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'il contacte le numéro dédié aux Communes, il n'obtient pas plus de précisions, il va voir avec l'interlocuteur privilégié.

- Madame Muriel DELAGE explique qu'une plante dangereuse pousse au cimetière, ainsi qu'à au moins 2 autres endroits sur la Commune. Les employés seront prévenus et se chargeront de les arracher en prenant les précautions nécessaires.
- Monsieur Anthony FAVIER demande que les employés viennent entretenir Les Moussouves.
- Monsieur le Maire donne quelques dates de fin d'année :
  - Le 15 décembre 2023 à 14h00 : Gouter du CCAS
  - Le 22 décembre 2023 à 19h00 : Pot offert aux agents municipaux
  - Le 13 janvier 2024 : Vœux du Maire

**La séance est levée à 22h38.**

**Laurence SOULERAS**



**Secrétaire de séance**

**Matéo MOREL**



**Maire de Limons**